



Hoffmann Green annonce le vif succès de son augmentation de capital d'environ 7,9 M€ pour poursuivre l'accélération de son développement commercial et industriel

- Augmentation de capital de 7.930.764 € par émission de 1.762.392 actions nouvelles au prix unitaire de 4,50 €
- Demande totale de plus de 8,5 millions d'euros, soit un taux de sursouscription de 108% (168% hors engagements de souscription)
- Règlement-livraison et cotation des actions nouvelles le 30 septembre 2025

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Septembre 2025

Chaillé-sous-les-Ormeaux, le 26 septembre 2025 – 7h30 CEST : Hoffmann Green Cement Technologies (ISIN : FR0013451044 / mnémonique : ALHGR) (« Hoffmann Green Cement » ou la « Société »), acteur industriel engagé dans la décarbonation du secteur de la construction qui conçoit et commercialise des ciments innovants sans clinker, annonce aujourd'hui le résultat de son augmentation de capital par émission d'actions nouvelles (les « Actions Nouvelles ») avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant total (prime d'émission incluse) de 7.930.764 €, et dont la souscription s'est déroulée du 11 au 23 septembre 2025 (inclus) (l'« Augmentation de Capital »).

Pour rappel, l'opération s'inscrit dans le cadre d'un financement global d'un montant de près de 14 millions d'euros<sup>1</sup>, visant à doter la Société de moyens financiers supplémentaires pour la gestion des dépenses à moyen terme (dépenses opérationnelles, financement de l'innovation, investissements d'optimisation, paiement des intérêts de la dette).

Julien Blanchard et David Hoffmann, Co-fondateurs de Hoffmann Green Cement Technologies, déclarent : « Nous nous réjouissons du succès de cette levée de fonds, qui réaffirme l'attractivité d'Hoffmann Green auprès des investisseurs. Nous tenons à remercier nos trois actionnaires historiques ainsi que Vatel Capital, acteur de premier plan engagé dans le financement des secteurs et entreprises innovantes à impact positif sur l'environnement, pour leur participation. Nous saluons également le soutien précieux de nombreux investisseurs particuliers, dont l'engagement à nos côtés constitue une marque de confiance, à la hauteur de la mission que nous poursuivons : décarboner le secteur de la construction.

Portés par cette levée de fonds et par la dynamique soutenue de nos activités depuis le début de l'année, nous allons accélérer nos investissements dans nos capacités de production, notre R&D et notre stratégie commerciale, afin de consolider notre position de cimentier décarboné de référence, en Europe et dans le monde. »

# Résultats de l'augmentation de capital

À l'issue de la période de souscription qui s'est clôturée le 23 septembre 2025, les demandes de souscriptions totalisaient 1.903.726 Actions Nouvelles, réparties comme suit :

1.321.539 Actions Nouvelles ont été souscrites à titre irréductible ;

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Se référer au communiqué de presse de la Société du 5 septembre 2025.

- 557.367 Actions Nouvelles ont été demandées à titre réductible ; et
- 24.820 Actions Nouvelles ont été demandées à titre libre,

correspondant à un taux de souscription d'environ 108% du montant cible de l'Augmentation de Capital (incluant les engagements reçus préalablement au lancement de l'opération). La demande exprimée portant sur le nombre d'Actions Nouvelles non-couvertes par des engagements de souscription représente un taux de souscription d'environ 168% de ce nombre d'Actions Nouvelles.

Ainsi, 1.321.539 Actions Nouvelles ont été souscrites à titre irréductible, représentant environ 75% des Actions Nouvelles à émettre, et 440.853 Actions Nouvelles ont été souscrites à titre réductible, représentant environ 35% des Actions Nouvelles à émettre.

Le montant brut de l'Augmentation de Capital s'élève à 7.930.764 € se traduisant par l'émission de 1.762.392 Actions Nouvelles d'une valeur nominale chacune de 1 € à un prix de souscription unitaire de 4,50 €. Le montant net s'élève à environ 7,6 M€ correspondant au montant brut diminué de l'ensemble des frais et commissions en lien avec l'Augmentation de Capital².

Conformément à leurs engagements, les fonds gérés par Vatel Capital ont souscrit (i) à titre irréductible, essentiellement à hauteur du nombre de droits préférentiels de souscription rachetés au préalable auprès de Monsieur Julien Blanchard et Monsieur David Hoffmann, qui détenaient ensemble directement et indirectement 49,54% du capital de la Société au 4 septembre 2025, soit à 871.461 Actions Nouvelles, pour un montant de souscription de 3.921.574,50 €, et (ii) à 17.806 Actions Nouvelles n'ayant pas été souscrites à titre irréductible pendant la période de souscription pour un montant additionnel de souscription de 80.127 €.

Conformément à leurs engagements respectifs, Eludom³, Hestia⁴, actionnaires de la Société, et Madame Isabelle Mommessin, actionnaire et membre du conseil de surveillance de la Société, ont placé des ordres de souscription à titre irréductible et réductible à l'Augmentation de Capital à hauteur de 1 M€ chacun. L'Augmentation de Capital ayant été sursouscrite, ils ont respectivement souscrit à 222.222, 116.501 et 222.222 Actions Nouvelles, soit un montant de souscription respectif de 1 M€, environ 525 k€ et 1 M€.

Le règlement-livraison des Actions Nouvelles et leur admission aux négociations sur Euronext Growth Paris sont prévus le 30 septembre 2025.

Les Actions Nouvelles porteront jouissance courante et seront négociées sur la même ligne de cotation que les actions existantes (ISIN : FR0013451044).

Préservation des droits des porteurs d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« OCEANE ») et d'obligations convertibles en actions (« OCA ») et aux bénéficiaires d'actions gratuites en période d'acquisition émises par la Société

Conformément à la règlementation, aux termes et conditions des OCEANE émises le 16 février 2024 à hauteur d'un montant en principal d'environ 5 millions d'euros, lesquelles ont été souscrites par des fonds gérés par Eiffel Investment Group<sup>5</sup> et aux termes et conditions des OCEANE émises le 16 mai 2024 à hauteur d'un montant en principal d'environ 5 millions d'euros, lesquelles ont été souscrites par Odyssée Venture<sup>6</sup>, les OCEANE ont fait l'objet d'un ajustement qui a été décidé par le Directoire de la Société au résultat de l'Augmentation de Capital (le ratio de conversion passant de une (1) OCEANE pour une (1) action nouvelle de la Société à une (1) OCEANE pour 1,003 action nouvelle de la Société).

Conformément à la règlementation et aux termes et conditions des OCA émises le 18 septembre 2025 à hauteur d'un montant en principal d'environ 6 millions d'euros, lesquelles ont été souscrites par Inveready Convertible Finance II, F.C.R.<sup>7</sup>, les OCA ont fait l'objet d'un ajustement qui a été décidé par le Directoire de la Société au résultat de l'Augmentation de Capital (le prix de conversion passant de 6,00 euros à 5,95 euros).

Conformément à la règlementation, le nombre total d'actions gratuites attribuées par la Société et dont la période d'acquisition est en cours au 25 septembre 2025 (les « **Actions Gratuites** ») a été ajusté par le

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Dont une commission à hauteur de 6% de l'engagement de souscription des fonds gérés par Vatel Capital.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Eludom est contrôlée par Monsieur Eric Cougnaud, membre du conseil de surveillance de la Société.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Hestia est contrôlée par Monsieur Gil Briand, membre du conseil de surveillance de la Société.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Il est rappelé que les principales caractéristiques de ces OCEANE sont présentées dans le communiqué de presse de la Société du 16 février 2024 : https://www.ciments-hoffmann.com/app/uploads/2024/12/Hoffmann-Green\_16022024\_Emission-OCEANE\_FR.pdf

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Il est rappelé que les principales caractéristiques de ces OCEANE sont présentées dans le communiqué de presse de la Société du 16 mai 2024 : https://www.ciments-hoffmann.com/app/uploads/2024/12/Hoffmann-Green\_16052024\_Emission-OCEANE\_FR\_vf.pdf

<sup>7</sup> Il est rappelé que les principales caractéristiques de ces OCA sont présentées dans le communiqué de presse de la Société du 19 septembre 2025 : https://www.ciments-hoffmann.com/app/uploads/2025/09/CP HoffmannGreen OCA 19092025 vff.pdf

Directoire de la Société au résultat de l'Augmentation de Capital (passant d'un nombre total de 44.901 Actions Gratuites à un nombre total de 45.054 Actions Gratuites).

### **Dilution**

# Incidence sur la situation de l'actionnaire

A titre indicatif, l'incidence de l'Augmentation de Capital sur la participation dans le capital de la Société d'un actionnaire qui détiendrait 1% du capital social de la Société et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital de la Société au 4 septembre 2025) est la suivante :

	Participation de l'actionnaire en %	
	Base non diluée	Base diluée <sup>(1)</sup>
Avant l'émission des 1.762.392 Actions Nouvelles	1,00%	0,87%
Après l'émission des 1.762.392 Actions Nouvelles	0,89%	0,79%

(1) La base diluée tient compte, à l'issue des ajustements susvisés, (i) des 489.746 actions nouvelles pouvant résulter de la conversion des 488.281 OCEANE émises le 16 février 2024 à hauteur d'un montant en principal d'environ 5 millions d'euros, lesquelles ont été souscrites par des fonds gérés par Eiffel Investment Group, (ii) des 408.718 actions nouvelles pouvant résulter de la conversion des 407.495 OCEANE émises le 16 mai 2024 à hauteur d'un montant en principal d'environ 5 millions d'euros, lesquelles ont été souscrites par Odyssée Venture, (iii) des 1.277.128 actions nouvelles pouvant résulter de la conversion des 60 OCA émises le 18 septembre 2025 à hauteur d'un montant en principal d'environ 6 millions d'euros, lesquelles ont été souscrites par Inveready Convertible Finance II, F.C.R. et (iv) des 45.054 Actions Gratuites.

# Incidence sur les capitaux propres

L'incidence de l'émission des Actions Nouvelles sur la quote-part des capitaux propres par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres de la Société au 31 décembre 2024 et du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 4 septembre 2025) est la suivante :

	Quote-part des capitaux propres en €		
	Base non diluée	Base diluée <sup>(1)</sup>	
Avant l'émission des 1.762.392 Actions Nouvelles	3,81€	4,25€	
Après l'émission des 1.762.392 Actions Nouvelles	3,86€	4,26€	

(1) La base diluée tient compte, à l'issue des ajustements susvisés, (i) des 489.746 actions nouvelles pouvant résulter de la conversion des 488.281 OCEANE émises le 16 février 2024 à hauteur d'un montant en principal d'environ 5 millions d'euros, lesquelles ont été souscrites par des fonds gérés par Eiffel Investment Group, (ii) des 408.718 actions nouvelles pouvant résulter de la conversion des 407.495 OCEANE émises le 16 mai 2024 à hauteur d'un montant en principal d'environ 5 millions d'euros, lesquelles ont été souscrites par Odyssée Venture, (iii) des 1.277.128 actions nouvelles pouvant résulter de la conversion des 60 OCA émises le 18 septembre 2025 à hauteur d'un montant en principal d'environ 6 millions d'euros, lesquelles ont été souscrites par Inveready Convertible Finance II F.C.R. et (iv) des 45.054 Actions Gratuites.

# Incidence sur la structure de l'actionnariat

Avant l'Augmentation de Capital, le capital de la Société était réparti comme suit :

	Nbre Titres	%capital
Julien BLANCHARD	2 740 028	18,66%
Gillaizeau Terre Cuite	1 792 242	12,20%
Julien BLANCHARD	4 532 270	30,86%
David HOFFMANN	2 715 028	18,49%
Hoffmann Capital Holding	27 900	0,19%
David HOFFMANN	2 742 928	18,68%
Julien BLANCHARD + David HOFFMANN	7 275 198	49,54%
ELUDOM (ex COUGNAUD SA)	848 218	5,78%
SALARIES	84 952	0,58%
AUTO DETENTION	52 281	0,36%
Isabelle MOMMESSIN	459 963	3,13%
Gil BRIAND (HESTIA)	172 235	1,17%
AUTRES ACTIONNAIRES	5 793 753	39,45%
	14 686 600	100,00%

Après l'Augmentation de Capital, le capital de la Société est réparti comme suit :

	Nbre Titres	%capital
Julien BLANCHARD	2 740 028	16,66%
Gillaizeau Terre Cuite	1 792 242	10,90%
Julien BLANCHARD	4 532 270	27,55%
David HOFFMANN Hoffmann Capital Holding	2 715 028 27 900	16,51% 0,17%
David HOFFMANN	2 742 928	16,68%
Julien BLANCHARD + David HOFFMAN	7 275 198	44,23%
ELUDOM (ex COUGNAUD SA)	1 070 440	6,51%
SALARIES	84 952	0,52%
AUTO DETENTION	52 281	0,32%
Isabelle MOMMESSIN	682 185	4,15%
Gil BRIAND (HESTIA)	288 736	1,76%
AUTRES ACTIONNAIRES	6 105 933	37,12%
VATEL CAPITAL	889 267	5,41%
	16 448 992	100,00%

Engagements d'abstention et de conservation

Néant.

Facteurs de risque

## Risques liés à l'opération

Les principaux facteurs de risques liés à l'Augmentation de Capital figurent ci-après :

- le marché des droits préférentiels de souscription (« **DPS** ») pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité ;
- les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs DPS verraient leur participation dans le capital social de la Société diluée. A titre indicatif et sur une base non diluée, après réalisation de l'Augmentation de Capital à hauteur de 100%, la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1,00% du capital social de la Société préalablement à l'Augmentation de Capital et ne souscrivant pas à celle-ci, serait de 0,89%. Le détail des effets dilutifs de l'Augmentation de Capital est présenté au paragraphe « Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire » du présent communiqué ;
- le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des DPS ;
- la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ;
- en cas de baisse du prix du marché des actions de la Société, les DPS pourraient perdre de leur valeur.

#### Risques liés à la Société

L'attention du public est portée sur les facteurs de risque relatifs à la Société et à son activité, lesquels sont présentés dans le Rapport financier annuel 2024. La survenance de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société. Il n'a pas été identifié de risques majeurs nouveaux relatifs à la Société et son activité depuis la publication du Rapport financier annuel 2024.

La Société dispose d'une visibilité financière de plus de 12 mois à la date du présent communiqué avant même la prise en compte du produit de l'Augmentation de Capital.

# **Prospectus**

En application des dispositions de l'article L.411-2-1 1° du Code monétaire et financier et de l'article 211-2 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (l' « **AMF** »), l'Augmentation de Capital ne donne pas lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF dans la mesure où le montant total de l'offre calculé sur une période de douze mois ne dépasse pas 8 millions d'euros.

Un avis aux actionnaires relatif à la présente opération a été publié le 8 septembre 2025 au Bulletin d'Annonces Légales et Obligatoires (BALO).

#### Conseils

Dans le cadre de cette opération, Portzamparc (Groupe BNP Paribas) agit en tant que Coordinateur Global.

# À PROPOS DE HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNOLOGIES

Fondé en 2014 et basé à Bournezeau en Vendée, Hoffmann Green Cement Technologies conçoit, produit et commercialise des ciments 0% clinker innovants, fortement décarbonés, avec une empreinte carbone divisée par 5 par rapport à des ciments traditionnels, qui présentent, à dosage équivalent et sans aucune modification du processus de fabrication du béton, des performances supérieures au ciment traditionnel.

Hoffmann Green est doté de deux unités de production alimentées par un parc de trackers solaires sur le site de Bournezeau : une usine 4.0 et H2, la première cimenterie verticale au monde qui a été inaugurée en mai 2023. Une troisième usine verra le jour en région Rhône-Alpes avec une construction à horizon 2027-2028 pour porter la capacité de production totale du Groupe à environ 1 000 000 de tonnes par an. Le groupe a industrialisé une véritable rupture technologique fondée sur la modification de la composition du ciment et la création d'un processus de fabrication à froid, 0% clinker et à faible consommation énergétique, qui font de lui un acteur leader et unique sur le marché du ciment qui n'a pas évolué depuis 200 ans.

Dans un contexte d'urgence climatique et d'inflation des prix de l'énergie, Hoffmann Green Cement participe donc activement à la transition énergétique en produisant un ciment propre 0% clinker qui consomme 10 à 15 fois moins d'énergie qu'un ciment Portland, ainsi qu'en œuvrant pour des constructions éco-responsables et en favorisant l'économie circulaire et la préservation des ressources naturelles. Grâce à son savoir-faire technologique sans équivalent et en évolution permanente, porté par des équipes performantes, Hoffmann Green Cement Technologies s'adresse à l'ensemble des marchés du secteur de la construction aussi bien en France qu'à l'international.

Hoffmann Green a intégré la promotion 2022 des 20 pépites vertes Françaises dans le cadre du programme French Tech Green20, piloté par la Mission French Tech, en partenariat avec le Ministère de la Transition écologique. En juin 2023, la société a été sélectionnée dans la French Tech 2030, un nouveau programme d'accompagnement ambitieux opéré par La Mission French Tech aux côtés du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) et de Bpifrance.

La société poursuit son développement à l'international sous le modèle de société de licences avec la signature de contrats au Royaume-Uni et Irlande, en Arabie Saoudite et aux Etats-Unis. Pour plus d'informations : <a href="https://www.ciments-hoffmann.fr/">www.ciments-hoffmann.fr/</a>

#### **CONTACTS HOFFMANN GREEN**

#### **Hoffmann Green**

- Pierre-Emmanuel Favre
- Directeur Administratif et Financier
- finances@ciments-hoffmann.fr
- 02 51 460 600

#### **NewCap Relations Investisseurs**

- Thomas Grojean
- Alban Dufumier
- ciments-hoffmann@newcap.eu
- 01 44 71 94 94

#### **NewCap Relations Médias Financiers**

- Nicolas Merigeau
- ciments-hoffmann@newcap.eu
- 01 44 71 94 98



Hoffmann Green Cement Technologies | Téléphone: +33 2 51 460 600 | Email: finances@ciments-hoffmann.fr





#### **Avertissement**

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie. Ce document et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni une sollicitation de vente ou d'achat des titres de Hoffmann Green Cement Technologies (la « Société »).

Aucune communication ni aucune information relative à l'émission par la Société de ses titres ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des titres peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou règlementaires spécifiques. La Société n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent document ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public. La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une règlementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y

Le présent document constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 (le « Règlement Prospectus »), tel que transposé dans chacun des États membres de l'Espace Économique Européen.

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen (y compris la France) (les « États Membres »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres, objet de ce document, rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États Membres. En conséquence, les titres de la Société ne peuvent être offerts et ne seront offerts dans aucun des États Membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 1er du Règlement Prospectus et/ou des règlementations applicables dans cet État Membre

Pour les besoins du présent avertissement, l'expression « offre au public » en liaison avec tous titres de la Société dans tout Etat Membre signifie la communication, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, d'informations suffisantes sur les conditions de l'offre et sur les titres à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'acheter ou de souscrire aux valeurs mobilières, telles qu'éventuellement modifiées par l'Etat Membre.

Le présent document ne constitue pas une offre au public en France et les valeurs mobilières visées dans le présent document peuvent seulement être offertes ou vendues en France.

Ce document ne doit pas être distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis. Ce document ne constitue pas une offre de titres ou une quelconque sollicitation d'achat de titres de la Société aux Etats-Unis ni dans toute autre juridiction dans laquelle telle offre ou sollicitation pourrait faire l'objet de restrictions. Les titres de la Société ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les titres de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du Securities Act, et la Société n'a pas l'intention de procéder à une offre au public de ses titres aux Etats-Unis.

La diffusion de ce document (ce terme incluant toute forme de communication) est soumise aux restrictions prévues à la Section 21 (Restrictions relatives à la « financial promotion ») du Financial Services and Markets Act 2000 (« FSMA »). Ce document est destiné et adressé uniquement aux personnes qui (i) sont en dehors du Royaume Uni, (ii) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements et sont des « investment professionals » tel que ce terme est défini à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l' « Ordre »), (iii) visées à l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies », « unincorporated associations », etc.) de l'Ordre, et (iv) toute autre personne auxquelles le présent document peut être légalement communiqué (toutes ces personnes mentionnées en (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble dénommées les « Personnes Qualifiées »). Ce document ne doit pas être utilisé au Royaume Uni par des personnes qui ne seraient pas des Personnes Qualifiées. Tout investissement lié à ce document ne pourra être proposé ou conclu au Royaume Uni qu'avec des Personnes Qualifiées.